

## DECISION

Décision n°:  
GB/ASM/AG/2024/ *71*

Contrat de cession avec la  
Compagnie des Lucioles  
Senlis fait son théâtre 2024

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant sur la délégation consentie par le Conseil Municipal à Madame le Maire en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, n°221 en date du 30 septembre 2020,

Considérant la nécessité de passer des conventions et contrats dans le cadre de la programmation de « Senlis fait son théâtre 2024 »,

## DECIDONS :

Article 1 : la passation d'un contrat avec la Compagnie des Lucioles, représentée par Marcel WACQUIEZ, Président, sise 4 rue d'Humières – 60200 Compiègne, SIRET : 439 363 136 00011, dans le cadre de la programmation de « Senlis fait son théâtre 2024 ».

Article 2 : Ce contrat est passé pour 1 représentation du spectacle « Les Magistrales », le samedi 6 avril 2024, à 20h30, au sein du prieuré Saint Maurice.

Article 3 : Conformément au contrat, la ville versera à la Compagnie la somme de 1151.87 € net sur présentation d'une facture, et prendra en charge 4 repas le soir de la représentation.

Article 4 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Senlis, la Trésorerie Municipale et l'Intéressé qui dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif par courrier 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Senlis, le **18 MARS 2024**



**Marie-Christine ROBERT**

1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Affaires Culturelles  
et à la Communication

Cette décision a été, **18 MARS 2024**  
Reçue en Ss-Préfecture le : **18 MARS 2024**  
Notifiée à l'intéressé le :  
Publiée sur le site internet de la collectivité le :

**18 MARS 2024**